

***Section 6***

---

***LE PLAN D'ACTION***

**TABLE DES MATIÈRES**

**6. LE PLAN D'ACTION (remplacé, règl. 170, art.83) .....1**

## 6. LE PLAN D'ACTION *(Remplacé, règl. 170, art.83)*

Tel que prévu au paragraphe 1.1 de l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le plan d'action présenté ci-après est un guide permettant aux autorités de la MRC, aux élus municipaux et aux autres intervenants publics et privés de mettre en œuvre les orientations qui sont présentées dans le présent schéma d'aménagement révisé. Les actions sont regroupées en fonction des grands thèmes abordés au schéma d'aménagement.

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Développement économique	<b><i>ACTION 1</i></b> Réaliser une étude visant à déterminer les impacts économiques et spatiaux de l'autoroute 30, depuis son parachèvement, et en regard de l'évolution de la situation sur le territoire de la MRC à court, moyen et long termes. (voir l'article 2.5.9.1 à la section <i>Contexte d'intervention</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• CLD de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> </ul>	<b>X</b>		
	<b><i>ACTION 2</i></b> Réaliser une étude visant à identifier les besoins d'espaces industriels et l'adéquation avec les espaces disponibles au développement industriel. (voir l'article 2.6.1 à la section <i>Contexte d'intervention</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• CLD de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> </ul>	<b>X</b>		
	<b><i>ACTION 3</i></b> Participer à l'élaboration du projet de plate-forme logistique intermodale. (voir l'article 2.6.5 à la section <i>Contexte d'intervention</i> et les articles 3.1.4.3 et 3.5.13 à la section <i>Schéma d'aménagement</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• CLD de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> <li>• Opérateurs ferroviaires, routiers et maritimes</li> <li>• Entreprises privées</li> <li>• Communauté métropolitaine de Montréal</li> <li>• Grappe CargoM</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Développement économique (suite)	<p><b>ACTION 4</b> Réaliser une étude ou participer à la réalisation d'une étude afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• positionner commercialement le territoire de la MRC dans le contexte métropolitain et de la première couronne de Montréal;</li> <li>• évaluer les besoins communautaires et de commerces de proximité dans les zones prioritaires d'aménagement et de réaménagement et ce, en fonction des résidents actuels et projetés;</li> <li>• évaluer l'opportunité de diversifier les activités au sein des secteurs commerciaux vulnérables, soit la route 132 entre Candiac et Saint-Constant et une partie des boulevards Saint-Jean-Baptiste et Anjou à Châteauguay;</li> <li>• évaluer les impacts des développements futurs sur la structure commerciale actuelle.</li> </ul> <p>(voir les articles 3.1.3.1 et 3.3.2.2 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> <li>• CLD de Roussillon</li> <li>• Chambres de commerces</li> <li>• Associations des gens d'affaires</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>	
	<p><b>ACTION 5</b> Réaliser un exercice de réflexion afin d'établir des critères de design urbain pour les corridors des grands axes routiers et ainsi doter la MRC d'une image de qualité. (voir l'article 3.2.3.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> </ul>	<b>X</b>		
Développement urbain	<p><b>ACTION 6</b> Réaliser un guide d'inclusion du logement social et abordable dans la MRC de Roussillon (voir l'article 3.1.3.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• CLD de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Communauté métropolitaine de Montréal</li> </ul>			<b>X</b>

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Agriculture	<b>ACTION 7</b> Mettre en œuvre le plan d'action du Plan de développement de la zone agricole et ce, en fonction des priorités établies. (voir l'article 3.1.3.3 à la section <i>Schéma d'aménagement</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• CLD de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Union des producteurs agricoles</li> <li>• Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> <li>• Commission de protection du territoire agricole du Québec</li> <li>• Agence forestière de la Montérégie</li> </ul>	X	X	
Contraintes particulières à l'occupation du sol	<b>ACTION 8</b> Poursuivre les activités des comités d'étude des plaines inondables regroupés par bassins versants et intégrer leurs résultats au schéma d'aménagement révisé. (voir l'article 3.4.1.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> </ul>	X		
	<b>ACTION 9</b> Réaliser la cartographie des zones inondables de la rivière Châteauguay par une méthode empirique et, parallèlement à cette démarche, déterminer en collaboration avec divers partenaires, les zones inondables et les zones à risque de mouvements de sol par une méthode scientifique. La cartographie sera intégrée au schéma d'aménagement révisé. (voir l'article 3.4.1.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Ville de Châteauguay</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> <li>• Ministère de la Sécurité publique du Québec</li> </ul>	X		
	<b>ACTION 10</b> Réaliser la cartographie de l'ensemble des zones à risque d'inondation par embâcle connues sur le territoire de la MRC et l'intégrer au schéma d'aménagement révisé. (voir l'article 3.4.1.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> <li>• Ministère de la Sécurité publique du Québec</li> </ul>	X		

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Contraintes particulières à l'occupation du sol (suite)	<p><b>ACTION 11</b> Élaborer un guide d'interprétation pour certaines dispositions de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i> du gouvernement du Québec. (voir l'article 3.4.1.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> </ul>	<b>X</b>		
	<p><b>ACTION 12</b> Réaliser des études, par bassins versants, afin de mettre à jour les zones d'érosion et de glissement de terrain (ajouts et/ou retraits) présentes sur le territoire de la MRC et intégrer leurs résultats au schéma d'aménagement révisé. (voir l'article 3.4.1.2 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> <li>• Ministère de la Sécurité publique du Québec</li> </ul>			<b>X</b>
	<p><b>ACTION 13</b> Mettre en place un comité de coordination des mesures d'urgence afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préparer un plan de sécurité publique;</li> <li>• identifier les entreprises susceptibles de manipuler des matières dangereuses;</li> <li>• déterminer les corridors de transport des matières dangereuses.</li> </ul> <p>(voir l'article 3.4.2.5 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• MRC limitrophes</li> <li>• Ministère de la Sécurité publique du Québec</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> <li>• Ministère des Transports du Québec</li> <li>• Canadien National</li> </ul>		<b>X</b>	
	<p><b>ACTION 14</b> Élaborer un guide à l'intention des municipalités locales visant à les aider à développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Ce guide pourrait comprendre des informations additionnelles ainsi que des références sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes gouvernementaux;</li> <li>• Guides d'accompagnement;</li> <li>• Organismes partenaires.</li> </ul> <p>(voir l'article 4.5.27 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>) (Ajouté, Règl 170, Art. 83)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> </ul>	<b>X</b>		

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Contraintes particulières à l'occupation du sol (suite)	<p><b>ACTION 15</b> Mettre en place un comité afin de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>étudier la problématique des carrières et sablières abandonnées notamment celle de l'Esker de Mercier;</li> <li>identifier des solutions à cette problématique et déterminer des actions à entreprendre.</li> </ul> <p>(voir l'article 3.4.2.8 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC de Roussillon</li> <li>Municipalités locales concernées</li> <li>Ministère de l'Environnement du Québec</li> <li>Commission de protection du territoire agricole</li> <li>Union des producteurs agricoles</li> <li>Universités</li> </ul>	X		
Territoires d'intérêt particulier	<p><b>ACTION 16</b> Évaluer les possibilités d'intégrer les résultats de la politique culturelle régionale au schéma d'aménagement révisé.</p> <p>(voir l'article 3.5 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC de Roussillon</li> <li>Municipalités locales</li> <li>CLD de Roussillon</li> <li>Organismes culturels du milieu</li> </ul>	X		
	<p><b>ACTION 17</b> Mettre sur pied un comité récréotouristique régional afin de mettre en œuvre le « concept récréotouristique régional » (3R) de la MRC, en priorisant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'aménagement du réseau cyclable régional tout en assurant des liens avec les réseaux des MRC limitrophes et avec la Route verte;</li> <li>la création d'un parc régional aux abords de la rivière Saint-Jacques;</li> <li>la mise en place d'un fonds régional de développement récréotouristique;</li> <li>l'élaboration d'un circuit patrimonial touristique;</li> <li>l'évaluation des possibilités d'aménagement, à des fins récréotouristiques, des infrastructures ferroviaires abandonnées.</li> </ul> <p>(voir l'article 3.5.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC de Roussillon</li> <li>Municipalités locales</li> <li>CLD de Roussillon</li> <li>Association culturelle de Roussillon</li> <li>Société d'histoire de Châteauguay</li> <li>Société d'histoire du Vieux-La Prairie</li> <li>Association touristique régionale de la Montérégie</li> <li>MRC limitrophes</li> <li>Réseau vert</li> <li>Vélo Québec</li> <li>Tourisme Québec</li> <li>Ministère de la Culture et des Communications du Québec</li> </ul>	X	X	
	<p><b>ACTION 18</b> Participer aux activités du comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP Ville-Marie).</p> <p>(voir l'article 3.5.3 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MRC de Roussillon</li> </ul>	X	X	

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Territoires d'intérêt particulier (suite)	<p><b>ACTION 19</b> Réaliser une étude afin d'identifier et de caractériser le potentiel archéologique sur le territoire de la MRC, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec. (voir l'article 3.5.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> <li>• Ministère de la Culture et des Communications du Québec</li> <li>• Fondation Royal-Roussillon</li> </ul>			X
	<p><b>ACTION 20</b> Réaliser une démarche de connaissance relative à la foresterie urbaine afin de dresser un portrait de la situation existante, de proposer des interventions appropriées et de sensibiliser les intervenants concernés. (voir l'article 3.5.3 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> <li>• Agence forestière de la Montérégie</li> </ul>			X
Équipement et de infrastructures transport	<p><b>ACTION 21</b> Réaliser un plan de mobilité durable, incluant une révision de la hiérarchie routière, la définition de la hiérarchie des différents réseaux de transport en commun et une cartographie complète du réseau routier afin d'approfondir les problématiques existantes et de mieux soutenir les améliorations souhaitées par rapport aux besoins et à la demande prévisible et ce, pour tous les types de déplacement. (voir l'article 3.6 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère des Transports du Québec</li> </ul>	X		
	<p><b>ACTION 22</b> Voir la pertinence de réaliser une étude de circulation visant à identifier les faiblesses et les opportunités du réseau routier collecteur intermunicipal afin d'assurer et d'améliorer sa fonctionnalité notamment pour les services de transport en commun. (voir l'article 3.6 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère des Transports du Québec</li> </ul>	X		



Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Équipement et infrastructures de transport (suite)	<p><b>ACTION 23</b> Définir et mettre en place une structure de concertation visant à arrimer la planification des réseaux de transport en commun avec les objectifs d'aménagement du territoire. (voir l'article 3.1.2 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère des Transports du Québec</li> <li>• Conseils intermunicipaux de transport</li> <li>• Agence métropolitaine de transport</li> </ul>	X		
	<p><b>ACTION 24</b> Poursuivre les travaux du Comité technique de la route 132 afin de faciliter la réalisation des discussions et des ententes avec le ministère des Transports du Québec. (voir l'article 3.6.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> <li>• Ministère des Transports du Québec</li> <li>• CLD de Roussillon</li> </ul>	X		
	<p><b>ACTION 25</b> Réaliser une étude afin d'encadrer le réaménagement du tronçon Est de la route 132 entre autres en tant que corridor de transport en commun structurant. (voir l'article 3.6.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des Transports du Québec</li> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> <li>• CLD de Roussillon</li> </ul>	X		
	<p><b>ACTION 26</b> Assurer des représentations auprès du Gouvernement du Québec afin d'obtenir des sorties sur l'autoroute 30; une à la hauteur des villes de Delson et Saint-Constant dans le secteur est de la MRC et une à Léry dans le secteur ouest de la MRC. (voir l'article 3.6.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>) (Modifié, Règl 170, Art. 83)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère des Transports du Québec</li> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> <li>• CLD de Roussillon</li> </ul>	X	X	
	<p><b>ACTION 27</b> Collaborer à la réalisation d'un plan de transport collectif et adapté visant à harmoniser les tracés, les horaires et les tarifs, à améliorer la diversité des modes et des destinations accessibles à une grande part de la population ainsi qu'à assurer la cohérence entre l'urbanisation et les réseaux de transport en commun. (voir l'article 3.6.4 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Conseils intermunicipaux de transport</li> <li>• Agence métropolitaine de transport</li> <li>• CLD de Roussillon</li> </ul>	X	X	

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Équipement et infrastructures de transport (suite)	<p><b>ACTION 28</b> Poursuivre les représentations, auprès des organismes concernés, afin de bonifier le réseau de transport collectif par des équipements tels un train de banlieue, des stationnements incitatifs, des voies réservées et des aménagements permettant d'assurer le confort et la sécurité des usagers. (voir l'article 3.6.4 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Agence métropolitaine de transport</li> <li>• Conseils intermunicipaux de transport</li> <li>• Ministère des transports du Québec</li> <li>• MRC limitrophes</li> </ul>	X	X	X
	<p><b>ACTION 29</b> Participer activement à l'amélioration des réseaux cyclables à des fins utilitaires en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal. (voir l'article 3.6.3 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales concernées</li> <li>• Communauté métropolitaine de Montréal</li> <li>• Ministère des Transports du Québec</li> <li>• Vélo Québec</li> <li>• CRÉ Vallée-du-Haut-St-Laurent</li> </ul>	X	X	
Autres équipements et infrastructures (suite)	<p><b>ACTION 30</b> Poursuivre les représentations, en collaboration avec les organismes mandataires concernés afin d'assurer une desserte adéquate et complète en équipements de santé, de services sociaux et d'éducation. (voir l'article 3.7.1 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie</li> <li>• Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec</li> <li>• Commission scolaire des Grandes-Seigneuries</li> <li>• Commission scolaire New Frontiers</li> <li>• Ministère de l'Éducation du Québec</li> </ul>	X	X	X
	<p><b>ACTION 31</b> Assurer la création d'un comité de concertation MRC-villes-commissions scolaires afin d'améliorer la planification des équipements scolaires. (voir l'article 3.7.1.2 à la section <i>Schéma d'aménagement</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Commission scolaire des Grandes-Seigneuries</li> <li>• Commission scolaire New Frontiers</li> <li>• Ministère de l'Éducation du Québec</li> </ul>	X	X	

Thème	Action	Intervenants potentiels	Court terme (- de 2 ans)	Moyen terme (2 à 5 ans)	Long terme (5 ans et +)
Autres équipements infrastructures (suite) et	<b>ACTION 32</b> Mettre en œuvre le Plan directeur de gestion des résidus, entre autres par le biais d'un organisme sans but lucratif, et réaliser une étude afin d'identifier un ou des sites potentiels d'élimination et de valorisation des matières résiduelles. (voir l'article 3.7.3.2 à la section <i>Schéma d'aménagement</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• Ministère de l'Environnement du Québec</li> <li>• Recyc-Québec</li> <li>• Organismes du milieu</li> </ul>	<b>X</b>		
Système d'information géographique	<b>ACTION 33</b> Actualiser le système d'information géographique de la MRC afin de se doter d'une cartographie régionale informatisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• Municipalités locales</li> <li>• CLD de Roussillon</li> </ul>	<b>X</b>		
Communauté métropolitaine de Montréal	<b>ACTION 34</b> Participer et contribuer au traitement des enjeux métropolitains en aménagement et en développement du territoire. (voir l'article 3.1.2 à la section <i>Schéma d'aménagement</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MRC de Roussillon</li> <li>• MRC de la couronne sud</li> <li>• CLD de Roussillon</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>	